



Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Méru

Tél. : 03 44 49 82 84



Mon compagnon de vie est là à mes côtés chaque jour...

Je promène donc Médor !!!

Que dois-je me rappeler ?

Je laisse Médor s'exprimer :



- La première chose : Je sors en laisse
- Mon maître, ou ceux qui me gardent, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne lors de mes promenades.
- Je respecte une distance de sécurité lorsque je passe à proximité d'une propriété où vit un « autre Médor »

-Pour moi qui suis un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, à la fois le port de la muselière et le port de la laisse sont OBLIGATOIRES.

Mon maître d'ailleurs a dû me déclarer auprès de la Mairie et possède mon permis de détention...

**L'AMÉRICAIN
STAFFORDSHIRE
TERRIER**



Chien de 1^{ère} catégorie
si non inscrit au LOF
Chien de 2^{ème} catégorie
si inscrit au LOF (pur race)

**LE MASTIFF
ou BOERBULLS**



Chien de
1^{ère} catégorie

LE TOSA



Chien de 1^{ère} catégorie
si non inscrit au LOF
Chien de 2^{ème} catégorie
si inscrit au LOF (pur race)

LE ROTTWEILER



Chien de
2^{ème} catégorie

Rappel intéressant pour assurer un minimum de sécurité en promenade.

Votre bien dévouée,

Maire
Annie LEROY

